

CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments

Mis à jour le 8 octobre 2025

Conditions d'entrée et prérequis

Ce CAP en alternance se prépare en 2 ans après la 3^{ème}. En fonction du profil et des besoins de l'élève, le diplôme peut aussi se préparer en 1 ou 3 ans.

Niveau d'entrée

Sans diplôme

Niveau de sortie

Niveau 3 - CAP

Public visé

Être âgé de 16 à 29 ans, avec un projet de contrat d'apprentissage. Dérogations sous certaines conditions. Pas de condition d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap (RQTH).

Rythme

Alternance

Durée en centre

800 heures

Validation

Obtention du CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments

En cas d'échec au diplôme, des blocs de compétences pourront être délivrés en fonction des résultats obtenus dans les différentes unités certificatives mentionnées dans la rubrique « modalités d'évaluation ».

Certification

Oui

Modalités d'évaluation

Objectifs professionnels

Le titulaire intervient dans le cadre des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment à l'intérieur et à l'extérieur, indifféremment dans les constructions du secteur résidentiel, les établissements tertiaires ou industriels et les établissements et collectivités publics ou privés (santé, scolaires, administratifs...).

Contenu

Activités professionnelles : Etude et préparation d'une intervention, réalisation et contrôle d'un ouvrage courant et réalisation de travaux spécifiques.

Connaissances générales et techniques associées : Français, Histoire – Géographie et Enseignement Moral et Civique (EMC), Mathématiques, Physique – Chimie, Éducation physique et sportive (EPS), Prévention-santé-environnement, Langues vivantes étrangères, langue vivante (facultative).

Modalités pédagogiques

Intégration dans une classe d'élève ou d'étudiant du lycée partenaire du CFA.

Alternance de périodes de formation en lycée et de périodes de formation en entreprise selon calendrier établi.

Profil des intervenants

Enseignants de l'Éducation Nationale.

Possibilité d'aménagement du parcours

Oui

Méthodes pédagogiques

En lycée : apports théoriques, mises en situation, travaux pratiques, exposés, débats, études cas. Utilisation des plateaux techniques et équipements, CDI, cours à distance...

En entreprise : apprentissage basé sur l'expérience et la réalisation d'activités et de tâches en lien avec le diplôme préparé. L'apprenti est guidé par un maître d'apprentissage.

Moyens pédagogiques

Plateaux techniques adaptés aux compétences professionnelles du diplôme préparé – Salles de cours équipés – ordinateurs – centre de ressources – Espace Numérique de Travail.

CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments

Conformes au référentiel de certification du diplôme. Contrôle continu, contrôles en cours de formation et/ou épreuves terminales.

Unités certificatives (blocs de compétences) constitutives du diplôme :

Unité générale (UG) :

UG1 Histoire géographie-
Enseignement moral et civique ;
UG2 Mathématiques-Physique-
Chimie ;
UG3 Education physique et
sportive ;
UG4 Prévention-santé-
environnement ;
UG5 Langue vivante étrangère.

Unité facultative : Langue vivante.

Possibilité de validation par blocs de compétences

Oui

Nombre de participants

Variable selon le nombre de places disponibles dans les classes.

Entrée-sortie permanente

Oui

Codes réglementaires

- Code RNCP : [RNCP35696](#)
- Code diplôme : 50023006

Durée

Durée moyenne de la formation en centre pour un contrat de 2 ans : 800 heures. La durée de la formation sera ajustée en fonction de la durée du contrat et des acquis de l'apprenti dans le respect des minima réglementaires.

Délais et modalités d'accès

Entrée de septembre à novembre principalement.

Autres périodes sous conditions.

Financements possibles

Entreprises relevant du secteur privé : application des niveaux de prise en charge définis par France Compétences. Coûts de la formation pris en charge par les OPCO. Frais annexes (hébergement, restauration, 1er équipement, mobilité internationale, handicap) pris en charge par les OPCO sous conditions.

Organisations relevant du secteur public : application des niveaux de prise en charge définis par chaque fonction publique.

Poursuite de parcours

Insertion professionnelle : le titulaire de ce CAP exerce dans les entreprises chargées de l'entretien des bâtiments et dans les services généraux des collectivités. Le secteur d'application est varié : écoles, hôpitaux, stades, immeubles, maisons de retraites, bâtiments industriels, secteurs associatifs, complexes touristiques... L'agent peut évoluer vers un poste de responsable de l'entretien, se spécialiser dans un corps d'état particulier : électricité, plomberie, installations thermiques, climatiques, frigorifiques...

Poursuite d'étude : Ce CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec un Certificat de Spécialisation (CS) Serrurier ou en 2 ans en bac professionnel hygiène, propreté et stérilisation.

Passerelles et Equivalences : En fonction du parcours de formation des équivalences et passerelles sont envisageables, se renseigner auprès du lycée ou du CIO.

Référent handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Accompagnement spécifique au projet et durant la formation en lien avec notre référent handicap.

Réseau

- GIP FCIP – CFA de l'académie de Reims
- 17, boulevard de la Paix CF 50033
51722 REIMS CEDEX
- cfa@ac-reims.fr
- Marne : 07 76 15 77 62
Ardennes : 06 13 02 47 51

CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments

Haute-Marne et Aube Est : 06 17 83 54 69

Aube : 06 27 48 88 64

- cfa.gipfcip-reims.fr
- SIRET : 185 109 063 00031